

Une corvée d'automne en moins

Les feuilles mortes ne sont plus bannies des parcs et promenades

Fini le ramassage systématique des feuilles mortes dans les espaces verts de nos villes. La biodiversité ne s'en porte que mieux. Reportage à Yverdon.

Victor Poli

D'une pierre, deux coups. Ou comment faire un geste pour l'écologie en gagnant du temps au moment de traquer les feuilles mortes. Plusieurs villes vaudoises ont choisi de ne plus les ramasser dans leurs parcs. La nouvelle solution: les laisser dans leur écosystème et se consacrer à d'autres tâches.

Les feuilles des espaces verts ne sont plus systématiquement amassées puis transportées vers un compost ou à l'incinération (comme celles présentes sur les routes et trottoirs). Cela marque la fin d'une époque où l'on récoltait tout par souci de propreté. À Lausanne, à Yverdon, comme ailleurs dans le canton, les parcs admettent désormais un duvet brunâtre le temps de l'hiver.

Culture d'entreprise

Paysagiste depuis 2004 à la Ville d'Yverdon-les-Bains puis responsable des espaces verts depuis 2017, Lionel Guichard nous embarque pour une tournée des parcs d'Yverdon. Il nous raconte l'évolution de son métier: «À l'arrivée de l'automne, nous sommes passés d'un ramassage complet, où on récoltait les feuilles jusque sous les haies, à un entretien différencié. On dégage toujours nos pelouses, en particulier dans les espaces fréquentés, mais, dans la mesure du possible, on déplace simplement les feuilles dans les bosquets alentour ou sous les haies.» Une partie des déchets verts est amenée au dépôt pour être compostée, mais cela nécessite de nombreux trajets. «Nous préférons logiquement en garder le plus possible dans nos parcs. Sur les rives du lac, nous devons encore évacuer une partie des feuilles à cause de la bise.»

«Laisser sur place fait désormais partie de notre culture d'entreprise», sourit Lionel Guichard. Elle se perçoit également dans d'autres domaines. Au parc du Castrum, une imposante souche trône sur le gazon. «Cela nous aurait coûté des milliers de francs pour l'évacuer.



La politique de ramassage des feuilles mortes a changé ces dernières décennies en passant du «propre en ordre» au renforcement de la biodiversité. FLORIAN CELLA



Lionel Guichard
Responsable des Espaces verts d'Yverdon

On a alors décidé d'en faire une mesure écologique et d'intégrer un banc.» Au niveau de la tonte, rebelle. Les jardiniers communaux préfèrent laisser les coupes de gazon sur site. Les avantages se retrouvent aussi au niveau des prairies, comme celle de l'ancien hippodrome: «Des spécialistes ont vu reparaître de nombreuses espèces

d'orchidées depuis qu'on fauche une fois par an.»

Le responsable des espaces verts de la cité thermale assure que cette gestion est en adéquation avec l'époque. Laisser les feuilles fait partie d'une stratégie globale. «Nous restons avant tout au service de la population et de ses attentes. On ne nous réclame plus tellement

que tout soit «propre en ordre» et que des œillets poussent toute l'année, mais davantage de biodiversité. Nous n'avons pas de plaintes pour les quelques feuilles qui traînent.»

La fin de vie d'une feuille se déroule ainsi majoritairement auprès de son arbre. Elle s'en délie et se dégrade à proximité. Au passage, les feuilles mortes créent des abris pour insectes et petits mammifères, tout en réinjectant de la matière organique dans la terre.

Plus de 300 arbres plantés

«Avec 19 équivalents temps plein, on n'arriverait pas à accomplir toutes nos tâches si on consacrait toujours autant de temps au ramassage des feuilles. L'année passée, ça nous a permis de planter 336 arbres et d'entretenir de nouveaux espaces, notamment autour de Y-Parc.»

Pour les employés communaux, la période automnale est partiellement allégée, même s'il reste nécessaire de faire vrombir les souffleuses jusqu'à la période de Noël. Dans l'élan de revalorisation de la biodiversité d'Yverdon, un souhait particulier anime encore Lionel Guichard: «Un grand arbre sur la place Pestalozzi.»

Du biocharbon pour éponger les sols

● La Ville souhaite revaloriser une partie de sa biomasse pour en faire du «biochar», une matière qui sert d'éponge aux sols urbains. À Lausanne, les feuilles mortes ramassées en automne pourraient bientôt se transformer en biocharbon. Le Service des parcs et domaines de la Ville (Spadom) explore cette piste dans le cadre d'un projet visant à valoriser ses déchets verts. L'objectif? A minima couvrir ses besoins en «biochar», soit plus de 500m³ par année (produit à partir de bois actuellement). Cette substance s'imisce déjà progressivement au pied de certains arbres, dans les «îlots»



Le «biochar» permet de retenir la pluie dans les sols et de stocker du CO₂. Ici dans les rues de Stockholm.

aux abords des routes notamment. Mélangée à différents fumiers, elle permet de mieux absorber et retenir l'eau de pluie et, à terme, de stocker du CO₂. Pour produire ce «biochar», il faut passer par la pyrolyse, un procédé qui consiste à chauffer les feuilles en l'absence d'oxygène, permettant ainsi de stabiliser le carbone. La Ville étudie aussi le potentiel énergétique du projet: la chaleur produite pendant le processus pourrait être réinjectée dans un réseau de chauffage. Si les essais s'avèrent concluants, Lausanne envisage d'ouvrir une unité de production locale dans les prochaines années. **VPO**

Le candidat à l'Assemblée avait diffusé un faux «20 minutes»

Justice de l'Est vaudois

Un Français est condamné pour avoir glissé 6000 exemplaires pirates dans les caissettes du journal en guise de campagne contre la loi Covid.

À deux jours de la votation sur la loi Covid le 28 novembre 2021, le quotidien «20 minutes» avait fait l'objet d'un vaste piratage. À Genève et Lausanne, principalement, les caissettes du gratuit avaient été inondées de faux exemplaires du journal. Pas moins de 6000 copies avaient été mises

en circulation dans l'espace public, certaines même carrément encartées dans la véritable édition du jour.

L'opuscule, qui reproduisait les codes, le visuel du logo et les rubriques du gratuit, avait pour objectif de mener campagne contre la loi Covid, soumise à votation populaire le dimanche en question. Cette propagande trouvait aussi écho en ligne, sur une plateforme aux couleurs de «20 minutes».

Identifié par la justice à la suite de la plainte déposée par l'éditeur, TX Group, l'auteur s'est révélé être un ancien candidat à l'Assemblée nationale française. Lors des législatives de 2012, le nom de ce Vaudois d'adoption figurait sur la

liste de la 6^e circonscription (Suisse et Liechtenstein) en tant qu'indépendant. L'informaticien de formation avait aussi été employé d'un grand groupe de presse suisse.

Pendant la pandémie, le quadragénaire s'était montré particulièrement révolté contre les restrictions imposées par la Confédération. Ses prises de position publiques via les réseaux sociaux font également l'objet d'une condamnation dans la même procédure.

L'homme s'était en particulier ému des contrôles menés par Securitas à la Haute École pédagogique (HEP). Il s'en était ouvert à ses plus de 16'000 abonnés sur

«Pendant la pandémie, le quadragénaire s'était montré particulièrement révolté contre les restrictions imposées par la Confédération.»

LinkedIn et 500 contacts dans de longs pamphlets épinglant la société de sécurité en des termes outrageants, osant des comparaisons avec le régime nazi et dépeignant l'organisation comme une milice peu reluisante. Au passage, les autorités suisses étaient critiquées à de multiples reprises.

L'ensemble de ses agissements tombe sous le coup de la calomnie, de la concurrence déloyale et de la violation du droit d'auteur et violation du droit de la marque. Il a été condamné à 60 jours-amende à 50 francs. Sans antécédents pénaux, il obtient un sursis de 2 ans mais devra s'acquitter de 600 francs d'amende et de frais de justice pour plus de 3000 francs.

Un bon offert aux jeunes pour un vélo non électrique

Lausanne

Les ados lausannois qui ont 14 ans vont recevoir un courrier de la Ville les invitant à retirer un bon de 300 fr. pour l'achat d'un vélo musculaire.

La Ville de Lausanne lance une initiative inédite pour encourager les jeunes de 14 ans à se déplacer de manière durable tout en soutenant le pouvoir d'achat des familles. Tous les adolescents lausannois de 14 ans (nés en 2010 pour cette année, soit environ 1250 personnes) recevront un bon de 300 francs pour l'achat d'un vélo non électrique. Ce coup de pouce financier, annoncé par Emilie Moeschler, conseillère municipale chargée des Sports et de la Cohésion sociale, vise à faciliter l'accès à un moyen de transport écologique. «À cet âge, on peut envisager l'achat d'un vélo adulte qui pourra être utilisé longtemps, mais c'est un achat souvent cher, ajoute-t-elle. Cette aide est là pour ça, pour soutenir les familles, encourager les déplacements durables et favoriser l'accès aux loisirs.»

Les premiers à bénéficier de cette mesure seront les jeunes nés en 2010, qui recevront une lettre d'information entre novembre 2024 et janvier 2025. Ils pourront récupérer leur bon en personne au guichet des Aides communales, place Chauderon 7, le mercredi après-midi. Par la suite, chaque jeune Lausannois recevra ce bon le mois suivant son 14^e anniversaire. Le bon nominatif est valable jusqu'à la veille des 16 ans du bénéficiaire.

Pour utiliser ce bon, valable pour vélos neufs ou d'occasion, les jeunes devront se rendre dans l'un des douze magasins partenaires. Les trottinettes et autres véhicules sont exclus de l'offre. La liste des enseignes participantes est consultable sur www.lausanne.ch/velo14. À noter que le bon devra être utilisé en une seule fois, et que des cours de conduite à vélo seront proposés.

Cette mesure complète les dispositifs de soutien à la mobilité déjà en place à Lausanne et concrétise plusieurs engagements du programme de législature comme le renforcement du pouvoir d'achat des familles et la promotion de modes de déplacement durables.

Catherine Cochard